



La Lettre du Maire

Les Adrets de l'Estérel, Mai 2018

Mesdames, Messieurs,
Je vous invite à la

REUNION PUBLIQUE

PROJET VALORPOLE de SUEZ sur le SITE DE FONTSANTE

**Vendredi 25 mai 2017
Salle des fêtes des Adrets à 18h30**

La Commune de Callian a lancé en 2016 un Appel à Projet pour la "Valorisation environnementale du site de l'ancienne mine de Fonsante"; cet AP consistait en la mise à disposition de 90,48 hectares du site de Fonsante appartenant à la commune de Callian mais situé sur la commune de Tanneron, en vue d'y implanter un projet environnemental qui s'inscrive dans une démarche d'économie circulaire. Des activités de valorisation et de production d'énergies renouvelables pourraient également être créées dans une perspective de développement durable.

Le projet retenu en réponse à cet appel est le **VALORPOLE de SUEZ** qui propose la création d'un éco-pôle multifilières pour le stockage, le traitement et la valorisation de déchets du BTP, de déchets verts... et la production d'énergie électrique par des fermes photovoltaïques dans un premier temps, d'autres thématiques se greffant par la suite¹.

Le Conseil Municipal des Adrets s'est prononcé sur ce projet le 11 Avril dernier.

Ce projet est présenté par le groupe SUEZ, en partenariat avec la société PASINI et ENGIE Green. Le site multifilière doit réceptionner, trier et valoriser les déchets du BTP et flux associés provenant du territoire.

A ce stade, la notion de territoire est assez large puisque dans ses arguments le groupe Suez met en avant le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers, le Plan Départemental des Déchets Non Dangereux, le Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP du Var, le projet de Plan Régional de Gestion des Déchets.

Cela ouvre la possibilité aux départements voisins de venir stocker leurs déchets.

¹ Tout le projet est en ligne à l'adresse : <http://paysdefayence.free.fr/fonsante/fonsante2017/suez/offre.pdf>

Le groupe Suez évalue le traitement des déchets de la façon suivante :

Matière	Apport	Recyclage	Stockage sur site	Stockage hors site
Déchets BTP	70 000t	28 000t	42 000t	-
Mâchefers	100 000t	92 000t	8 000t	-
Valorisation des terres	30 000t	24 000t	4500t	1500t
Recomposition des terres	20 000t	30 000t	-	-
Déchets verts	30 000t	18 000t	2 000t	-
Ultimes ISDI (flux provenant d'autres plateformes)	88 000t	-	88 000t	-
Ultimes ISDND (flux provenant d'autres plateformes)	48500t	-	48500t	-
Total	386 500t	192 000t	193 000t	1 500t

Si l'on considère que la durée d'exploitation est de 30 ans, ce seront près de **12 millions de tonnes de déchets qui transiteront sur le site dont 6 millions de tonnes de déchets polluants ou inertes qui seront stockés sur place**. Ils viendront s'ajouter aux résidus dangereux déjà présents de par l'exploitation de la mine et il faudra continuer à gérer indéfiniment le site après la fin de l'exploitation, en particulier les lixiviats² des mâchefers³ des usines d'incinération.

Le site est en limite de la commune des Adrets dont les premières maisons sont situées à 730 mètres. Les plus proches maisons de la commune de Tanneron sont à 3,5 km quant à celles de la commune de Callian, propriétaire du site elles sont à 6,2 km. **L'exploitation nécessitera le passage sur notre commune d'environ 90 camions de 20 tonnes par jour, en moyenne, jusqu'à 150 camions en pointe**. La commune des Adrets de l'Estérel est la première impactée par ce projet.

Outre ces problèmes de "voisinage" immédiat et de charriage liés à l'exploitation, ce projet présente surtout un **danger inacceptable de pollution du Lac de Saint-Cassien**, réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois mais aussi de l'Ouest des Alpes Maritimes. Le Vallon Charretier situé en aval débouche en face de la prise d'eau qui alimente le SEVE (Syndicat de l'Eau de l'Est Varois). Le moindre incident technique entraînera dans l'heure qui suit la pollution de l'eau potable des villes du bord de mer.

Ces dangers sont relevés dans le rapport du Pr Marcel BARBERO, professeur émérite à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie de l'Université Aix-Marseille. Ce dernier n'exclut pas dans ses conclusions que le vallon Cabrol qui rejoint le Riou de l'Argentière jusqu'à Mandelieu et la mer pourrait être également pollué.

Par ailleurs, les objectifs des communes de l'Estérel qui sont entrées dans une procédure Grand Site de France pour valoriser leur territoire, mais aussi la politique de communication du Pays de Fayence qui s'appuie sur la valeur environnementale du Lac de Saint-Cassien, sont incompatibles avec un tel projet.

Le Conseil Municipal des Adrets a émis un avis très défavorable sur ce projet et s'oppose fermement à sa réalisation pour les motifs suivants :

1. Ce projet représente un danger important pour la pollution du Lac de Saint Cassien réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois et de l'Ouest des Alpes Maritimes ;
2. La première maison de la commune se situe à moins de 800 m du site et les habitants des Adrets seront soumis aux désagréments d'une exploitation intensive sous leurs fenêtres ;
3. La noria de camions à l'entrée de notre village (90 à 150 camions par jour aller et retour) est de nature à causer des troubles importants de circulation sans parler de l'image désastreuse pour les Adrets de l'Estérel, village censé représenter le cœur de l'Estérel, poumon vert de l'est Varois et centre de l'Opération Grand Site de France Estérel.

² Les lixiviats sont les « jus » issus de déchets, de composts, de cendres, de décharges ou de dépotoirs divers.

³ Les mâchefers sont des déchets industriels spéciaux ou d'incinération qui peuvent être source de pollution lorsqu'ils sont en contact avec l'eau